

Isolation thermique d'un logement

Information sur les modalités des aides, la décision de la commission permanente du Département du 27/05/2023 faisant foi.

A savoir

- ✓ Ce formulaire ne concerne pas les demandeurs ayant fait une demande avec un opérateur ANAH
- ✓ **Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant la réception d'un accusé de réception indiquant que le dossier est complet et correspond aux critères d'éligibilité du Département de l'Isère.**

Conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires :

Ce dispositif s'adresse aux:

- **propriétaires occupants** habitant, à titre de résidence principale sur le territoire du département de l'Isère, une **maison individuelle ou mitoyenne de plus de 15 ans**,
- **propriétaires occupants** habitant, à titre de résidence principale sur le territoire du département de l'Isère, dans un **immeuble en copropriété de plus de 15 ans, composé au maximum de dix logements**. Cette aide est une aide par logement.

Un bâtiment dont l'usage est modifié pour le transformer en habitation ne peut pas bénéficier d'une aide du Département.

Plafonds de ressources :

Nombre de personnes composant le ménage	Cible ANAH		Hors cible ANAH
	Ménages aux ressources très modestes (en €) MaPrimeRénov Bleu	Ménages aux ressources modestes (en €) MaPrimeRénov Jaune	Ménages aux ressources intermédiaires (en €) MaPrimeRénov Violet
1	16229	20805	29148
2	23734	30427	42848
3	28545	36591	51592
4	33346	42748	60336
5	38168	48930	69081
Par personne supplémentaire	+ 4813	+ 6165	+ 8744

Ces plafonds seront mis à jour chaque année en fonction de l'évolution des plafonds MaPrimeRénov' :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35083>

Travaux d'isolation : montant des aides pour les propriétaires de maisons individuelles

	Très modestes	Modestes	Intermédiaires
Réno base: 2 postes de travaux sur l'enveloppe: combles perdus+ plancher bas	1500 €	1000 €	750 €
Réno enveloppe: 2 postes de travaux sur l'enveloppe parmi les catégories suivantes: murs - plancher bas ou combles perdus - toiture rampants	3000 €	2000 €	1500 €
Réno globale: 3 postes de travaux sur l'enveloppe: murs + toiture + plancher bas	6000 €	4000 €	3000 €

Bonification par poste de travaux pour l'utilisation de matériaux biosourcés:

400 € pour les combles perdus / 400 € pour le plancher bas
1300 € pour les murs / 1300 € pour la toiture sous rampants

Travaux d'isolation : montant des aides pour les propriétaires d'un logement dans une copropriété de 10 logements maximum

	Très modestes	Modestes	Intermédiaires
Réno base: 2 postes de travaux sur l'enveloppe: combles perdus+ plancher bas	1000 €	750 €	500 €
Réno enveloppe: 2 postes de travaux sur l'enveloppe parmi les catégories suivantes: murs - plancher bas ou combles perdus - toiture rampants	2000 €	1500 €	1000 €
Réno globale: 3 postes de travaux sur l'enveloppe: murs + toiture + plancher bas	4000 €	3000 €	2000 €

Bonification par poste de travaux pour l'utilisation de matériaux biosourcés:

300 € pour les combles perdus / 300 € pour le plancher bas
800 € pour les murs / 800 € pour la toiture sous rampants

Conditions techniques requises

Les critères techniques:

Les critères techniques évolueront en fonction des évolutions techniques des aides nationales Ma Prime Rénov ou par défaut des fiches CEE pour les postes non pris en compte par Ma Prime Rénov.

Si les critères techniques des aides locales sont plus stricts que ceux du Département, les critères techniques des aides locales s'appliquent.

Le cumul des subventions:

La subvention du Département est cumulable avec les autres aides publiques et privées.

Critères de surface:

100% toiture et plancher, 50% murs donnant sur le volume chauffé.

Dépôt de la demande de subvention

Instruction par l'Espace Info Energie :

- ✓ Pour les publics éligibles (voir bénéficiaires p.1)
- ✓ Un contact téléphonique du demandeur de la subvention avec un conseiller de l'Espace Info Energie est nécessaire pour l'instruction du dossier par ce dernier.

Les pièces nécessaires à l'instruction :

- ✓ Formulaire de demande de l'aide
- ✓ Devis des travaux concernés
- ✓ Dernier avis d'imposition de l'ensemble des foyers fiscaux de référence présent dans le logement
- ✓ RIB à l'adresse des travaux
- ✓ Attestation de propriété en résidence principale :
 - Taxe d'habitation accompagnée de la taxe foncière (disponible sur impots.gouv.fr)
 - Acte de vente récent accompagné d'une déclaration sur l'honneur comme quoi le logement sera bien utilisé au titre de résidence principale pour le demandeur

D'autres documents justificatifs pourront être demandés pour s'assurer du respect de ce règlement.

En complément, pour les propriétaires occupants dans une copropriété d'au maximum dix logements, documents justificatifs pour travaux sur les parties communes (isolation façades par l'extérieur, isolation toiture de l'ensemble de la copropriété,...):

- ✓ Procès-Verbal d'Assemblée Générale concernant le vote des travaux
- ✓ Tableau des simulations des quotes-parts travaux par logement
- ✓ Justificatif du montant des CEE demandés par le Syndicat de Copropriété

L'accusé de réception

- ✓ Un mail accusant réception de votre dossier vous sera transmis par l'espace info énergie
- ✓ Un 2^{ème} mail vous indiquant que votre dossier est complet, ou vous demandant des éléments complémentaires vous sera envoyé après instruction de votre dossier.

Une fois votre dossier soumis au vote des élus, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé en indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux dans un délai de 2 ans après la réception du courrier d'attribution

Versement de la subvention

A l'issue de la réalisation des travaux, nous vous remercions de faire parvenir les documents suivants :

- ✓ Factures acquittées, mentionnant clairement la nature des travaux réalisés.
- ✓ Attestation de fin de travaux dûment complétée et signée

Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement après vérification de ces documents.

Coordonnées pour l'envoi du dossier

- ✓ Le formulaire de demande d'aide accompagnés des autres pièces à joindre sont à envoyer à :
 - Par courrier : Espace Info Energie, 14, avenue Benoit Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères
 - Ou par mail : aidesdepartement38@infoenergie38.org
- ✓ Renseignements : 04-76-14-00-10

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AUX TRAVAUX D'ISOLATION DANS
L'HABITAT PRIVE**

Nom et prénom :

.....

Adresse du logement bénéficiant des travaux :

.....

Code postal Commune :

Téléphone : Courriel :@.....

Les conditions techniques (cocher les cases) :

Les travaux seront réalisés par une **entreprise RGE**

Préciser la **performance de l'isolant (R) choisi** :

Isolation de la toiture en combles perdus :

Isolation de la toiture sous rampants :

Isolation de la toiture terrasse :

Isolation des murs par l'extérieur :

Isolation des murs par l'intérieur :

Isolation du plancher bas :

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je, M./ Mme, certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts, que j'habite une maison individuelle ou un logement dans une copropriété verticale d'un maximum de 10 logements, que le logement concerné est achevé depuis plus de 15 ans, que ce logement est **ma résidence principale**, et que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier. Je m'engage à faire réaliser des travaux conformes aux documents présentés. **Je suis informé(e) que je dois attendre l'accusé de réception avant tout démarrage de travaux. Pour les postes concernés par cette demande, je m'engage à ne pas demander ou avoir demandé l'aide Ma Prime Renov Sérénité (Dossier à déposer auprès de l'opérateur ANAH).**

Date et Signature :